

Arrêté du Maire

N° 2025-1158/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise B&K COUVERTURE - 8 rue Marc Antoine Lavie - 90400 DANJOUTIN, en date du jeudi 10 juillet 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection d'une toiture 40 rue Saint Georges, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement 40 rue Saint Georges – Travaux B&K COUVERTURE

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de l'entreprise B&K COUVERTURE, sera interdit rue Saint Georges sur 3 emplacements de stationnement longitudinal situés au droit de la propriété sise au n° 40, du **mercredi 22 octobre au vendredi 21 novembre 2025, selon l'avancement des travaux.**

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise B&K COUVERTURE – 8 rue Marc Antoine Lavie – 90400 DANJOUTIN chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 20 Octobre 2025

Le Maire

Affiché le : 20/10/2025



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

2025-467

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com